

En 1792, des volontaires nanterriens se rebellent !

En 1792, 61 jeunes et moins jeunes hommes, natifs de Nanterre ou y demeurant, se sont enrôlés pour se porter aux frontières et défendre la patrie en danger...

● Par Jean-Paul Ciret de la Société d'histoire de Nanterre



La bataille de Jemmapes

Le gros de la troupe va rejoindre le 1^{er} bataillon de Saint-Denis. De leur participation aux différentes opérations, nous ne savons pas grand-chose, sinon qu'ils étaient principalement utilisés dans des opérations de reconnaissance. C'est après la bataille de Jemmapes (6 novembre 1792) qu'ils vont faire parler d'eux en suscitant ce qu'il convient d'appeler une rébellion. De cet épisode, nous disposons de deux versions conservées aux archives communales : celle de l'autorité militaire et celle des intéressés eux-mêmes.

Selon le rapport officiel

Nous connaissons la première par un rapport que le lieutenant-colonel Beauregard fait au général Ferrand, commandant de la ville de Mons, lieu d'origine de l'affaire. Beauregard apprend que des volontaires du bataillon de Saint-Denis cherchent à soulever la garnison présente « *dans la ville libre de Mons* ». Une enquête est aussitôt menée dont les conclusions font l'objet d'un nouveau rapport que le général Ferrand introduit en ces termes : « *J'ai l'honneur de vous rendre compte d'un acte de sévérité que j'ai fait, malgré qu'il en*

coûtât à mon cœur, mais les circonstances, dont je vais vous faire le détail, m'y ont forcé. » Ce sentimentalisme peut surprendre chez un militaire. Sans doute voulait-il ainsi affirmer que seul un comportement grave justifiait une sanction contre de valeureux républicains, venus spontanément défendre la patrie. Mais venons-en aux « *détails* » de l'affaire, vus par le général. Après la bataille de Jemmapes, la brigade, dont fait partie le bataillon de Saint-Denis, reçoit l'ordre de quitter Mons pour progresser plus avant, en Belgique. Des officiers et des membres du bataillon s'y refusent. Certains se laissent persuader d'obéir et quittent les lieux, mais d'autres restent dans la caserne « *en faisant beaucoup de jurements* ». Le général décide alors de se rendre lui-même sur place. « *En entrant dans la cour, explique-t-il, j'ai vu une grande fermentation, beaucoup de projets et d'entêtement.* » Il tente de raisonner les récalcitrants, mais sans succès, ceux-ci lui ayant répondu « *qu'ils avaient assez servi et qu'ils voulaient, ou s'en retourner avec leurs armes, ou rester en garnison à Mons* ». Voyant des « *dispositions de rébellion* », Ferrand fait alors entrer dans la cour le 21^e bataillon de la Seine-Inférieure, « *ce qui les a bien étonnés* ». Les rebelles sont désarmés puis jugés par leurs pairs qui, malgré les demandes d'indulgence du général, les condamnent à être tondus et reconduits à Saint-Denis, escortés de dragons et de gendarmes.

La version des rebelles

Celle-ci est sensiblement différente. C'est un avocat, mandaté par le maire de Nanterre, qui l'expose. Après avoir participé à la prise de la ville de Mons, le 1^{er} bataillon de Saint-Denis s'y trouve en garnison, depuis le 9 novembre 1792. Le 15 du même mois, les volontaires demandent à leur colonel de bénéficier « *d'une permission pour pouvoir passer leurs quartiers d'hiver chez leurs parents, promettant de rejoindre au printemps* ». Le colonel promet de soutenir leur demande. Or, quelques jours après, ledit colonel leur annonce qu'il a l'ordre de marcher

sur Bruxelles. La demande de permission est alors renouvelée, leur supérieur assurant « *qu'il verrait cela* ». Pour la suite, laissons-leur la parole : « *Le jour du départ du bataillon, [le colonel] est venu dans nos chambres nous demander les noms de ceux qui voulaient passer l'hiver chez leurs parents. On lui a donné une liste. Après, il nous a dit que nous étions venus comme de bons citoyens pour défendre la patrie, qu'il ne voulait pas que nous nous en retournions comme des vagabonds, qu'il nous ferait donner pour la route ce qui nous appartenait, jusqu'à notre arrivée à Nanterre.* » D'où la stupeur des intéressés lorsque, quelques instants plus tard, le général Ferrand entre à son tour pour leur signifier « *qu'il n'y avait pas de permission à avoir et qu'il fallait rendre les armes.* » La suite du récit des rebelles est conforme à la précédente version, tumultes et jurements en moins. Ils précisent que, devant leur refus de marcher, « *grenadiers et volontaires d'autres régions se sont jetés sur nous pour nous arracher les revers et les boutons de nos habits, nous ont coupé les cheveux et ont enlevé à deux de nos camarades leurs chapeaux et d'autres effets qui nous appartenaient* ».

Les suites de l'affaire

Ce sont 54 volontaires, dont 26 originaires de Nanterre, qui se retrouvent reconduits dans la maison de secours de Saint-Denis*. La Municipalité de Nanterre va alors intercéder pour obtenir leur libération, qu'elle obtiendra le 13 décembre, à condition qu'elle s'engage à ce que les rebelles reprennent les armes au printemps suivant – ce qu'ils feront. Deux d'entre eux, cependant, tenteront de rester au pays. Le premier, Jérôme Vanier, parce qu'il s'était marié en février. Le second, Antoine-Charles Gambon, parce qu'unique soutien de son père. Le ministre de la Guerre refusera d'accorder ces dispenses en des termes courtois mais fermes : « *Vous jugerez vous-même (la lettre est adressée au maire) qu'il ne dépend pas du ministre de faire une exception en faveur de ces deux citoyens lorsque tous leurs camarades ont repris leur poste.* » L'un et l'autre repartiront donc, faute de pouvoir se payer un remplaçant. Jérôme Vanier tombera pour la défense de la patrie en 1796. Antoine-Charles Gambon se mariera en 1797 et s'éteindra à l'âge, respectable pour l'époque, de 75 ans.

* Il s'agit de la prison qui sera transférée à Nanterre à la fin du XIX^e siècle, à l'origine de l'actuel hôpital.



La bataille de Jemmapes (détail)



Rue de Nanterre au XVIII^e siècle, gravure de Pérignon, Bibliothèque nationale.